



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021

Vingt-cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 ([A/75/608](#)).

II. Décision 2021/209 : date de la reprise de la session de 2020 et dates et ordre du jour provisoire de la session de 2021 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

2. À sa session de 2021, le Conseil économique et social a adopté la décision 2021/209, dans laquelle il a :

a) Décidé d'autoriser, à titre exceptionnel, la reprise de la session de 2020 du Comité chargé des organisations non gouvernementales, qui consisterait en une réunion au cours du dernier trimestre de 2020, pour examiner la suspension, le retrait et le rétablissement du statut des organisations non gouvernementales ;

b) Décidé que la session ordinaire de 2021 du Comité se tiendrait du 18 au 29 janvier et le 10 février 2021, et la reprise de sa session du 17 au 25 mai, le 27 mai et le 7 juin 2021 ;

c) Décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Comité à examiner la documentation publiée pour la reprise de la session de 2020 à sa session de 2021 ([A/75/608](#), par. 4).



3. Il est indiqué dans le rapport que la session ordinaire et la reprise de la session comprendraient au total 38 séances avec interprétation dans les six langues officielles et qu'elles se tiendraient à New York. Huit de ces 38 séances, tenues sur cinq jours, s'ajouteraient aux produits du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour 2021. Il est estimé qu'il faudrait prévoir des ressources supplémentaires destinées à financer des dépenses non renouvelables de 78 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 9 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) (A/75/608, par. 6 et 7).

4. Le Secrétaire général indique qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités supplémentaires et qu'il n'est pas possible de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 87 400 dollars pour 2021. Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020, qui sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-seizième session, des ressources qui n'ont pas été utilisées en raison du report à 2021 des réunions initialement prévues pour 2020 et qui doivent être restituées (A/75/608, par. 8 et 9).

III. Conclusion

5. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont indiquées au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 78 000 dollars, qu'il est proposé d'imputer sur le fonds de réserve pour 2021, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021 ;**

b) **d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 9 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**